

LE CONSEIL ACCOMPAGNEMENT DES PROPRIÉTAIRES DE MEUBLE EN VUE D'UN CLASSEMENT

Afin d'accompagner les propriétaires de meublés dans la compréhension de la procédure de classement et des grilles, un service « Conseil » est à leur disposition. Cette organisation permet de dissocier la démarche de classement du conseil. Les personnes qui agissent en tant que contrôleurs, effectuent leur mission de classement en toute impartialité. le service « Conseil » peut être sollicité de deux manières différentes :

- L'accompagnement téléphonique et numérique est gratuit. Les propriétaires doivent pour cela contacter l'Office de Tourisme de la Châtaigneraie aux adresses et numéros indiqués ci-dessus.
- Dès lors que le conseil engendre un déplacement physique sur le terrain, il est facturé. Pour ce faire, le propriétaire doit compléter le bordereau suivant :

◆ LE DEMANDEUR

Mademoiselle

Madame

Monsieur

NOM :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

VILLE :

Tél :

Tél Portable :

Mail :

Agissant en tant que propriétaire *, je sollicite les services de l'Office de Tourisme de la Châtaigneraie cantalienne, organisme agréé, afin qu'un technicien effectue une visite « conseil » permettant de m'accompagner dans ma démarche visant à obtenir un classement en meublés de tourisme pour mon logement.

* Si le propriétaire est représenté par un mandataire, coordonnées du mandataire

.....

◆ INFORMATIONS sur le MEUBLE

Adresse : (si différente de celle du demandeur)

.....

Code Postal :

VILLE :

Nombre de Pièces d'habitation :(hors salle d'eau, WC et cuisine)

Superficie des pièces d'habitations (hors salle d'eau et WC) : m² Capacité d'accueil : personnes

Type d'hébergement : récent ancien maison appartement studio autre.....

Site Internet* : (A préciser s'il y a lieu).....

◆ TARIFS (en € T.T.C.)

Tarifs 2022 de déplacement sur site dans le cadre d'un conseil en vu d'un classement en meublé de tourisme : 110€.

◆ MONTANT de ma COMMANDE

Je joins un chèque de€ à l'ordre de l'Office de Tourisme de la Châtaigneraie cantalienne.

Le présent bon de commande est à envoyer à l'adresse de l'Office de Tourisme (mentionnée en haut de page) accompagné du règlement. Dès réception, l'opérateur prendra contact pour fixer un rendez-vous dans les meilleurs délais. Une facture acquittée sera délivrée suite à cette visite « Conseil ».

Fait à, le.....

Signature du propriétaire (ou de son mandataire)